La destruction de veaux

ainsi le temps d'étudier le bien-fondé de la motion proposée aux termes de l'article 26 du Règlement.

D'une façon générale, la motion se rapporte au problème global de la hausse des prix alimentaires payés par les consommateurs canadiens. A cet égard, elle semblerait se rapporter à un problème permanent ou général plutôt qu'au genre de problème envisagé par l'article 26 du Règlement, c'est-à-dire un problème dont l'étude s'impose avec une urgence telle que les travaux de la Chambre devraient être mis de côté pour en permettre l'étude.

Par contre, l'allusion à l'incident assez dramatique survenu dans la province de Québec et signalé par les media hier soir donne, à mon avis, un contexte tout autre à la motion, en ce qu'un incident précis a des répercussions assez dramatiques sur l'alimentation, particulièrement sur l'industrie de l'élevage, par rapport aux prix à la consommation au Canada, pour sortir la question du domaine général et lui donner l'urgence requise, du moins de prime abord, de l'avis de la présidence, aux termes des dispositions du Règlement.

Cela m'inquiétait évidemment d'autant plus que la manifestation mentionnée dans la motion semblait s'adresser en totalité ou en partie au ministre ou au gouvernement de la province en question. D'après les nombreuses discussions qui ont eu lieu au cours des premières semaines de la présente législature et d'après les questions auxquelles le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a répondu, le gouvernement fédéral est sans aucun doute très impliqué dans la question.

De plus la négociation d'une solution demeure possible, mais il reste que l'événement très dramatique et tragique survenu hier au Québec, et dont il est question dans la motion, est suffisamment important aux yeux de la présidence pour qu'on le qualifie de situation d'urgence telle que définie par le Règlement.

En outre, la présidence doit essayer de savoir si cette question très importante a des chances raisonnables d'être débattue ou examinée par la Chambre dans un délai approprié pour un examen efficace, compte tenu de l'urgence de la situation. Je suis convaincu que ce ne sera pas le cas.

J'en suis donc arrivé à la conclusion qu'en vertu du paragraphe (4) de l'article 26 du Règlement, le sujet de la motion se prête effectivement à la discussion. Que la Chambre me permette d'expliquer brièvement la procédure; dans ce cas-ci, la Chambre peut consentir à ce que l'on examine la question, et alors elle sera étudiée en vertu du Règlement ce soir à 8 heures, ou si la Chambre n'accepte pas, je demanderai aux députés qui veulent qu'on l'étudie de se lever; si 20 députés ou davantage se lèvent, il sera conforme au Règlement d'étudier la motion à 8 heures ce soir. C'est pourquoi je demande si le député a la permission de proposer la motion en vue de la discussion de la question exposée dans ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il y aura donc débat sur la question ce soir, à 8 heures.

OUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—DEMANDE D'EXPOSÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait aux entretiens si souvent mentionnés qui, je l'espère, aboutiront à un consensus des principaux dirigeants de notre économie au sujet du partage du produit national. Le ministre pourrait-il nous donner plus de détails, à la suite des entretiens d'hier avec les premiers et als provinces? Nous dirait-il la méthode qu'entend suivre le gouvernement ou l'orientation que prendront les discussions avec les principaux dirigeants de l'économie pour parvenir à cet accord?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous aurons l'occasion de nous arrêter plus longuement sur cette question. Hier, on m'a invité à participer à la rencontre entre le premier ministre et les ministres provinciaux à 2 heures, et je crois comprendre que l'affaire dont parle le chef de l'opposition a été traitée au dîner.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances, qui a un rôle prédominant dans la lutte contre l'inflation et, sans doute, dans les débats qui se sont engagés, si le premier ministre n'a pas jugé bon de lui faire part de ses intentions au sujet de ces entretiens?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai eu une longue conversation avec le premier ministre avant la réunion d'hier. Si je ne puis en dire plus à la Chambre, c'est que je n'ai pas assisté à l'entretien du dîner. Je suis sûr qu'au moment opportun, le premier ministre se fera un plaisir de donner une réponse plus détaillée à l'honorable représentant.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES EN MATIÈRE DE SALAIRES. DE PRIX ET DE BÉNÉFICES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle de mon chef. Sauf erreur, le ministre des Finances a dit avoir remis au premier ministre une proposition ou une recommandation qui ferait connaître aux premiers ministres provinciaux un programme qui permettrait d'arriver à un équilibre juste et raisonnable entre les salaires, les prix et les bénéfices. Le ministre aurait aussi dit que les premiers ministres ont discuté du projet. Les premiers ministres provinciaux en ont-ils été saisis et comment ont-ils réagi à la recommandation du ministre des Finances?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis arrivé pour le café et je n'ai pas été témoin de cet entretien.